

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA NIEVRE

Recueil spécial du 13 juillet 2006

Sommaire

Sommaire	1
1. Préfecture	2
1.1. Direction du Développement Durable et de la Coordination Interministérielle	2
• 2006-P-3322-Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe QUINTIN, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne	2
2. ANPE	4
2.1. -	4
• 06-0015-Décision modificative n° 2 de la décision n° 171/2006 portant délégations de signature accordées par le directeur général de l'ANPE.	4
3. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	6
3.1. Service économie agricole	6
• 2006-DDAF-3130-Arrêté fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture	6
4. Direction régionale des services pénitentiaires	10
4.1. -	10
• 06-0014-Arrêté de délégation de signature en matière de procédure d'isolement	10

1. Préfecture

1.1. *Direction du Développement Durable et de la Coordination Interministérielle*

2006-P-3322-Arrêté portant délégation de signature à M. Christophe QUINTIN, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le décret n°83-567 du 27 juin 1983 modifié fixant le ressort territorial des services extérieurs du ministère de l'industrie et de la recherche;

VU le décret n°83-568 du 27 juin 1983 relatif à l'organisation des directions régionales de l'industrie et de la recherche de Bourgogne;

VU le décret n°2002-893 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie;

VU le décret n°2002-895 du 15 mai 2002 relatif aux attributions du ministère de l'écologie et du développement durable;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

VU le décret du 20 juillet 2005 portant nomination de M. François BURDEYRON en qualité de Préfet de la Nièvre ;

VU le décret n°2006-694 du 13 juin 2006 fixant les modalités de désignation, d'habilitation et de prestation de serment des inspecteurs de la radioprotection et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires) ;

VU l'arrêté ministériel du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds;

VU l'arrêté ministériel du 24 mai 2005 portant nomination de M. Christophe QUINTIN, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne;

VU la circulaire ministérielle du 29 juillet 2004, relative aux missions des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales dans le domaine de la radioprotection ;

VU la convention du 2 mars 2005 de mise à disposition de la division en charge de l'énergie de la DRIRE Franche-Comté au profit de la DRIRE Bourgogne pour l'exécution de missions liées à l'hydroélectricité ;

VU l'arrêté préfectoral n°2005-P-3248 du 20 octobre 2005, portant délégation de signature à M. Christophe QUINTIN, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est conférée, pour le département de la Nièvre, à M. Christophe QUINTIN, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bourgogne, dans la limite de ses attributions et compétences, pour les matières et actes ci-après énumérés :

mines et sécurité dans les carrières,

dépôts permanents d'explosifs et utilisation dès réception,

recherche et exploitation d'hydrocarbures,

eaux minérales,

eaux souterraines,

stockage souterrain d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés, de gaz et de produits chimiques,

production, transport et distribution de gaz et de l'électricité,
canalisations de transport et de distribution de fluides sous pression (gaz naturel,
hydrocarbures liquides ou liquéfiés, produits chimiques, vapeur d'eau, eau surchauffée),
notamment l'habilitation des agents de la direction régionale de l'industrie, de la recherche et
de l'environnement pour effectuer les contrôles et constatations relatifs à la surveillance et à la
sécurité des canalisations de transport ou de distribution de fluides sous pression,
appareils à pression de vapeur ou de gaz,
contrôle technique des véhicules (visites initiales, RTI, réceptions complexes),
utilisation de l'énergie,
contrôle des instruments de mesure,
surveillance et contrôle des transferts transfrontaliers de déchets, y compris les autorisations
d'importation et d'exportation,
contrôle de la radioprotection,
gestion des agréments des contrôleurs et des installations de contrôle des véhicules poids
lourds (délivrance, suspension, retrait),
contrôle des émissions de gaz à effet de serre,
copies certifiées conformes à l'original :
. de tous les actes administratifs signés par un membre du corps préfectoral,
. de tous les actes administratifs se rapportant aux matières énumérées dans le présent
arrêté de délégation de signature.

ARTICLE 2 :

Sont exceptées des délégations ci-dessus, les décisions qui :
mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis à vis des collectivités locales,
font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe QUINTIN, les délégations de
signature qui lui sont confiées par le présent arrêté sont exercées, chacun dans le domaine
de sa compétence, par :

Mme Sophie MOURLON, ingénieur des mines,
M. Jean-Charles VAN HOECKE, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
M. Emmanuel MOREAU, ingénieur des mines,
M. Jean-Loup LARGE, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission,
M. Jean-Yves DUREL, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
M. Jean-Pierre THOREY, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
M. Joël MIETTE, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,
M. Antoine ROBACHE, ingénieur de l'industrie et des mines,
M. Gilles ROUX, ingénieur de l'industrie et des mines,
M. Benoît CHESNEAU, ingénieur de l'industrie et des mines,
M. François MARCEAU, technicien supérieur de l'industrie et des mines,
M. Eric GIROUD, technicien supérieur principal de l'industrie et des mines,
Mlle Magali LACOMBE, technicien supérieur de l'industrie et des mines,
M. Sébastien JOUVE, technicien supérieur de l'industrie et des mines,
M. Luc NEDELLEC, technicien supérieur de l'industrie et des mines,
M. Bernard DEKNUYDT, technicien supérieur de l'industrie et des mines,
M. Richard CUARTIELLES, technicien supérieur de l'industrie et des mines.

ARTICLE 4:

Concernant les missions relatives aux concessions hydroélectriques, subdélégation de
signature est donnée à :

- M. Jean-Marie ROUX, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, responsable de la
division en charge de l'énergie à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de
l'environnement de Franche-Comté.

ARTICLE 5 :

L'arrêté N°2005-P-3248 du 20 octobre 2005 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre et à celui de la préfecture de la région de Bourgogne.

Fait à NEVERS, le 7 juillet 2006

Le Préfet,
François BURDEYRON

Conformément aux dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié par le décret n°83-1025 du 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois courant à compter de la notification de celle-ci.

2. ANPE

2.1. -

06-0015-Décision modificative n°2 de la décision n°171/2006 portant délégations de signature accordées par le directeur général de l'ANPE.

Le Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,

- VU Le Code du Travail**, notamment son **Article R.311.4.5**,
- VU Les Articles L.122.2 et L.322.4.1 et suivants** du Code du Travail et les décrets pris pour leur application,
- VU La Délibération n°2001-357 du 28 septembre 2001** du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale Pour l'Emploi et son arrêté d'approbation du 14 novembre 2001 pris pour l'application des dispositions de l'article R311.4.4.14^e,
- VU Le Décret en date du 7 avril 2005** nommant **Monsieur Christian CHARPY** en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- VU Le Décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003** fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence Nationale Pour l'Emploi,
- VU Les Décisions portant nomination des Directeurs des Agences Locales de Bourgogne**,

DECIDE

Article 1

La décision n°171/2006 du 30 Janvier 2006 et son modificatif n°1, portant délégation de signature aux directeurs d'agence et aux agents dont les noms suivent, sont modifiés comme suit avec effet au 1^{er} juin 2006.

Ces modifications ne concernent que les agents dont les noms sont soulignés ou supprimés du tableau.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil départemental des actes administratifs des services de l'Etat des départements concernés.

DELEGATION REGIONALE DE LA BOURGOGNE

D.D.A.	DIRECTEUR D'AGENCE
BOURGOGNE-OUEST	
Auxerre I	Marie-Christine LEFEBVRE
Auxerre II	Jeannine VOYE
Avallon	
Cosne-sur-Loire	Jocelyne VITRE/ J-F OZBOLT
Decize	Magali DE BAERE
Joigny	Jean-Luc SCHNEYDER
Nevers	Anne PLISSON
Sens	Luc PAVET

noisy-le-Grand, le 30 mai 2006

Le Directeur Général
Christian CHARPY

Destinataires

- L'Agent Comptable Principal,
- Département Recettes et Gestion Administrative,
- Délégation Régionale de la Bourgogne,
- Département Juridique,
- Comptable Secondaire,
- Délégations Départementales concernées.

3. Direction départementale de l'agriculture et de la forêt

3.1. Service économie agricole

2006-DDAF-3130-Arrêté fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture

Vu la loi n°99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,
Vu le code rural et notamment les articles R 313-1 et suivants,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
Vu le décret n°2006-665 du 07 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,
Vu l'arrêté préfectoral n°01-DDAF du 07 juin 2001 portant représentativité des organisations syndicales d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions,
Vu les propositions des organismes intéressés,
Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

Article 1^{er} : La composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.) est fixée, sous la présidence de M. le préfet, ou de son représentant, ainsi qu'il suit :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE

Le président du conseil régional, ou son représentant,

Le président du conseil général, ou son représentant,

Le président du parc régional du Morvan, ou son représentant,

Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, ou son représentant,

Le trésorier payeur général, ou son représentant,

Le président de la mutualité sociale agricole, ou son représentant,

Trois représentants de la chambre d'agriculture, dont un au titre des coopératives agricoles de production ou de services autres que celles mentionnées au 8) du décret n°99 731 :

- membre titulaire : M. ADAM Jean - Rigny – 58 700 NOLAY

1^{er} suppléant : Mme MASSON Marie-Claude – La Forêt – 58 500 SURGY

2^{ème} suppléant : M. DROIN Etienne – Château des Troches – 58 420 VITRY-LACHE

- membre titulaire : M. BERTRAND Eric – La Folie – 58 220 SAINTE-COLOMBE-DES-BOIS

1^{er} suppléant : M. MILLIET Alain – Domaine Moro – 58 110 BRINAY

2^{ème} suppléant : M. TARDIVON Didier – Le Bourg – 58 800 GERMENAY

- membre titulaire : M. NAMY Alain – La Guillauminerie – 58 150 SUILLY-LA-TOUR

1^{er} suppléant : M. TAUPIN Régis – Poisson – 58 190 SAIZY

2^{ème} suppléant : M. BLANCHARD Roger – 17, rue Bertine – 58 220 DONZY

Deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture l'un au titre des entreprises agro-alimentaires, l'autre au titre des coopératives :

- membre titulaire : M. MANCHE Dominique – Sté Nivernoy – ZI de Nevers St-Eloi – 58 028 NEVERS CEDEX

1^{er} suppléant : M. POT Laurent

2^{ème} suppléant : non désigné

- membre titulaire : M. RIBAU COURT Bertrand – Le Gros Chêne – 58 240 LUTHENAY-UXELOUP

1^{er} suppléant : M. LAGARDE Jean-Louis – Champagne – 58 190 METZ-LE-COMTE

2^{ème} suppléant : M. RAMET Didier – La Métairie – 58 270 SAINT-BENIN-D'AZY

Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles :

- membre titulaire : M. ROUBE Jean-Claude – Noulot – 58 470 MAGNY-COURS (FDSEA)

1^{er} suppléant : M. RENARD Dominique – Domaine Ragon – 58 490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL

2^{ème} suppléant : M. BOURDON Lionel – La Fillouse – 58 150 SUILLY-LA-TOUR

- membre titulaire : M. GOULINET Robert – Neufables – 58 240 LUTHENAY-UXELOUP (FDSEA)

1^{er} suppléant : M. TORCOL François – La Montain – 58 400 BULCY

2^{ème} suppléant : M. PELLETIER Christophe – Etang Senault – 58 380 LUCENAY-LES-AIX

- membre titulaire : M. Frédéric CYRILLE – Les Champas – 58 170 CHIDDES - (J.A.)

1^{er} suppléant : M. Fabrice PREVOTAT – L'Huis Morot – 58 120 MONTIGNY-EN-MORVAN

2^{ème} suppléant : M. DETRONCHET Jean-Yves – Le Terrain – 58 250 FOURS

- membre titulaire : M. Olivier RAGONNEAU – Carcot – 58 400 LA CHARITE-SUR-LOIRE -(J.A.)

1^{er} suppléant : M. Pierre LAUDET – Le Chalnot – 58 170 CHIDDES

2^{ème} suppléant : M. Noël ROLIN – Beaugy – 58 500 CLAMECY

- membre titulaire : M. VIEILLARD-BARON Bernard – Le Bourg – 58 700 CHAMPLIN (Coordination Rurale)

1^{er} suppléant : Mme DENEUVILLE Lydie – Le Chaumont – 58 160 CHEVENON

2^{ème} suppléant : M. JAUPITRE Claude – Bourras l'Abbaye – 58 350 SAINT-MALO-EN-DONZIOIS

- membre titulaire : M. CORNU François – Le Grand Neuzilly – 58 110 MONTAPAS (Coordination Rurale)

1^{er} suppléant : Mme CALANDRE Blandine – La Forge – 58 500 SURGY

2^{ème} suppléant : M. PERRIN Guy – Theury – 58 120 SAINT-LEGER-DE-FOUGERET

- membre titulaire : M. LANDRY Jean-Luc – Moulin de Certaines – 58 800 CERVON (Confédération Paysanne)

1^{er} suppléant : M. PAQUIER Guy – Les lattois – 58 230 MOUX-EN-MORVAN

2^{ème} suppléant : M. DEQUIEDT Didier – Le Chasnay – 58 600 MARZY

- membre titulaire : M. COTTIN Laurent – La Cassière – 58 230 GIEN-SUR-CURE (Confédération Paysanne)

1^{er} suppléant : M. SANCHEZ Denis – Le Four de Vaux – 58 640 VARENNES-VAUZELLES

2^{ème} suppléant : M. NEROT Philippe – 58 200 POUIGNY

Un représentant des salariés agricoles

- membre titulaire : non désigné

1^{er} suppléant : non désigné

2^{ème} suppléant : non désigné

Deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires :

- membre titulaire : M. SAFFRAY Daniel (Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Nièvre)

1^{er} suppléant : non désigné

2^{ème} suppléant : non désigné

- membre titulaire : Madame MARTINAT Françoise (Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Nièvre)

1^{er} suppléant : M. MARY Laurent – CCI NIEVRE – Place Carnot – BP 438 – 58 004 NEVERS CEDEX

2^{ème} suppléant : non désigné

Un représentant du financement de l'agriculture :

- membre titulaire : M. BLIN Bernard – La Fosse – 58 120 SAINT-HILAIRE-EN-MORVAN (Crédit Agricole Centre Loire)

1^{er} suppléant : M. DETABLE Gérard – Dordres – 58 460 CORVOL-L'ORGUEILLEUX

2^{ème} suppléant : Mme FICHOT Florence – Le Gouillas – 58 800 CHAUMOT

Un représentant des fermiers et métayers :

- membre titulaire : M. MAENHOUT Francis – Maison Neuve – 58 160 CHEVENON (FDSEA de la Nièvre)

1^{er} suppléant : M. LOISY Olivier – Chérault – 58 270 SAINT-BENIN-D'AZY

2^{ème} suppléant : M. CHOLLET Robert – Chevroux – 58 150 SAINT-QUENTIN-SUR-NOHAIN

Un représentant des propriétaires agricoles :

- membre titulaire : M. DE MURARD Henri – Château de Bizy – 58 320 PARIGNY-LES-VAUX (Association des Propriétaires ruraux et bailleurs de la Nièvre)

1^{er} suppléant : M. DE BEAUMESNIL Michel – Château du Pont – 58 250 MONTAMBERT

2^{ème} suppléant : M. CONDAMINE Jean- Montclavin – 58 150 GARCHY

Un représentant de la propriété forestière :

- membre titulaire : M. DE MORTEMART Charles – La Basse Cour – 58 410 ENTRAINS-SUR-NOHAIN (Syndicat Nivernais des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs)

1^{er} suppléant : M. DE TOYTOT François – Machigny – 58 270 SAINT-BENIN-D'AZY

2^{ème} suppléant : M. BENOIST D'AZY Jacques – Faye – 58 300 VERNEUIL

Deux représentants des associations agréées pour la protection de l'environnement :

- membre titulaire : Madame LACOUR Janine – 16Bis, rue de la Raie – 58 000 NEVERS (Association Loire Vivante)

1^{er} suppléant : Madame FILALI Françoise – Montgoublin – 58 270 SAINT-BENIN-D'AZY

2^{ème} suppléant : non désigné

- membre titulaire : M. ALIBEU Georges – 1, rue de l'Île St Charles – 58 007 NEVERS

1^{er} suppléant : Non désigné.

2^{ème} suppléant : M. CLERC Gilles – 1, rue de l'Île St Charles – 58 007 NEVERS

Un représentant de l'artisanat :

- membre titulaire : Madame FLECHE Annie – 71, rue Paul Vaillant Couturier – 58 000 NEVERS (Chambre de métiers de la Nièvre)

1^{er} suppléant : Madame EDE Nicole – 75, rue François Mitterand – 58 000 NEVERS

2^{ème} suppléant : M. CAGNAT Thierry – 24, rue de Nièvre – 58 000 NEVERS

Un représentant des consommateurs :

- membre titulaire : M. TARDY Yves – 28, rue Romain Rolland – 58 660 COULANGES-LES-NEVERS (Consommation Logement et Cadre de vie)

1^{er} suppléant : Madame MAIRE Evelyne – 28, rue Marcel Paul – 58 000 NEVERS

2^{ème} suppléant : Madame FAVEROT Gilberte – 13, rue du Rivage – 58 000 NEVERS

Deux personnes qualifiées :

- membre titulaire : M. MARTIN Bernard – Les Marlins – 58 230 SAINT-AGNAN (SAFER)

1^{er} suppléant : M. DOURNEAU Paul – Cœurs – 58 210 VARZY

2^{ème} suppléant : M. BONNODOT Sylvain – Le Champ Civet – 58 110 MONT-ET-MARRE

- membre titulaire : M. DURAND Francis – Fondelin – 58 500 BILLY-SUR-OISY (CERN)

1^{er} suppléant : Madame THIBAUT Josiane – Boulogne – 58 640 VARENNES-VAUZELLES

2^{ème} suppléant : M. MARCHER Guy – Passy les Tours – 58 400 LA CHARITE-SUR-LOIRE

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE :

En qualité d'experts désignés :

- Madame la directrice départementale des services vétérinaires de la Nièvre, ou son représentant,
- M. le président de l'union des maires
- M. le président de l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles, ou son représentant,
- M. le président de la chambre des experts agricoles, ou son représentant,
- M. le président du groupement des agro-biologistes de la Nièvre (GABNI) , ou son représentant,
- M. le président de la chambre des notaires, ou son représentant,
- M. le proviseur du lycée général et technologique agricole de CHALLUY, ou son représentant,
- M. le proviseur du lycée professionnel agricole du Morvan, ou son représentant,
- Un représentant du groupe de travail « lait » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture,
- M. Le directeur régional de l'environnement, ou son représentant,
- M. Le délégué régional du centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de la Bourgogne, ou son représentant,
- M. Le directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne, ou son représentant,
- M. Le président de la fédération de la chasse, ou son représentant,
- M. le directeur du crédit agricole, ou son représentant,
- M. Le directeur du crédit lyonnais, ou son représentant,
- M. Le directeur de la BNP PARIBAS, ou son représentant,
- M. Le directeur de la banque populaire, ou son représentant,
- M. Le directeur du crédit mutuel, ou son représentant,
- M. Le directeur du crédit industriel et commercial, ou son représentant,
- M. Le président du GAMEX, ou son représentant,
- Madame le représentant de la mission R.M.I., ou son représentant,
- M. Le conciliateur du T.G.I., ou son représentant,
- M. Le président de l'association française du sapin de Noël naturel, ou son représentant,
- M. Le président du syndicat viticole de Pouilly, ou son représentant,
- M. Le représentant de la Fédération des CUMA,
- M. Le Directeur départemental de la S.A.F.E.R. de Bourgogne.

Article 2 : L'arrêté préfectoral n°04-DDAF 2951 du 16 septembre 2004 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture, est abrogé,

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à NEVERS, le 28 juin 2006,
Le Préfet,
François Burdeyron

4. Direction régionale des services pénitentiaires

4.1. -

06-0014-Arrêté de délégation de signature en matière de procédure d'isolement

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE PROCÉDURE D'ISOLEMENT

Vu les articles R.57-8 et R.57-8-1 du code de procédure pénale

Vu le décret n° 2006-337 du 21 mars 2006 relatif aux délégations de signature des directeurs régionaux des services pénitentiaires et des chefs d'établissement pour les décisions figurant dans la partie réglementaire du code de procédure pénale.

Article 1^{er} - Délégation de signature est conférée à monsieur Fabrice MOROT, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Nevers, pour la mise en œuvre des mesures relatives à l'isolement d'une personne détenue à l'établissement.

Article 2° - Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre et monsieur Fabrice MOROT, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Nevers sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le 1^{er} juin 2006
Le chef d'établissement
Philippe FRANÇAIS

Destinataires :

M. Morot
Affichage détention (QI - R. de Ch. - 1^{er} Et. - 2^e t.)
DRSP 21 Département de la Détention et de la Sécurité
Archives